

Mot de la présidente

par **Nathalie Bélanger**

Droit de parole

À ceux qui croient que la vie syndicale est un long fleuve tranquille, détrompez-vous. Les dernières semaines ont tellement été mouvementées, qu'il nous semble qu'il y en ait quelques-unes de disparues. De manifestation en manifestation, de zoom conseil négo en zoom congrès, la vie du bureau qui est demeurée aussi active qu'habituellement fut passablement chamboulée. De vous voir lors de la fête des professionnelles, nous a redonné ce regain dont nous avons besoin pour poursuivre nos batailles.

D'un point de vue strictement démocratique, l'organisation semble bien vivante. Comment nous pouvons affirmer ceci aujourd'hui? Tout comme dans les élections provinciales ou fédérales, il est important d'avoir une opportunité de choisir. Lors du dernier congrès, l'ensemble de la délégation a eu ce choix. Que l'on ait gagné ou non nos élections, il est temps maintenant temps d'aller de l'avant.

De plus, après une trop longue période de négociation, vous avez tous eu écho qu'une entente de principe a été adoptée par la délégation le 15 juin dernier. Plusieurs commentaires ont été fait à ce sujet et il faudrait être aveugle et/ou sourd pour ne pas sentir la frustration de plusieurs d'entre vous. Votre exécutif vous comprend.

Vous aurez maintenant l'opportunité de vous prononcer sur le contenu de celle-ci. Effectivement, dans les prochaines semaines, plusieurs assemblées générales virtuelles auront lieu afin de vous en expliquer le contenu.

Cette négociation vous appartient.

Vous êtes les seules vrais décideurs de cette démocratie en exerçant votre droit de vote.

DANS CETTE ÉDITION

Info négo, dernières nouvelles - 2

Arrêté 035 et prime 1000\$ - 3

Congrès RFIQ 2021 - 4

Le féminisme au Québec - 5

Infirmière auxiliaire - 6

Vox Pop - 7

Des mots qui font peur - 8 et 9

OTPP- 10

Réponse du Vox pop - 11

Saviez-vous que ? - 12



Dernières nouvelles

Négociations Nationales



Entente de principe GLOBALE



- adoptée à majorité par la délégation le 15 juin 2021
- comprend l'entente SECTORIELLE de décembre 2020 bonifiée
- sera présentée en Assemblée Générale
- doit être VOTÉE par les 76 000 membres de la FIQ et FIQP

Les grandes lignes. DÉTAILS = Assemblée GÉNÉRALE

- salaire normatif = 6% ou 7% / 3 ans
- prime "FIQ" POUR TOUTES de 3.5%
- 2 montants forfaitaires de 0.33%/h POUR TOUTES
- montants forfaitaires compensatoires pour les perfusionnistes
- rangement 28 pour les IPS
- 37.5 heures/semaines POUR TOUTES
- prime de soir dès 14h si majorité des heures fait après 14h



Date des ASSEMBLÉES GÉNÉRALES virtuelles

- 29 juin 8h30 + 12h15 + 18h30
- 1er juillet 12h15 + 18h00 + 21h00
- 7 juillet 8h30 + 11h00 + 14h00
- 28 juillet 8h00 + 12h00 + 18h00 + 21h00

AG Spéciale
aucun varia



même
présentation

Vote secret par Référendum électronique

- vote électronique du 4 août 8h au 5 août 23h59
- code secret et mot de passe envoyés par la poste
- DROIT VOTE = CARTE D'ADHÉSION SIGNÉE
- support technique disponible (téléphonique et au CHUM)
- local de vote avec ordinateur si besoin





LEGAULT, LA BELLE ET LE TRUAND

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 035 ET LA PRIME DE 1000\$

Par Julie Bisson,
V-P relation de travail

Voilà maintenant presque un an que le magnifique gouvernement Legault a pris la décision, sans consulter les syndicats associés, de nous donner ce montant forfaitaire si durement gagné et truffé de conditions farfelues. Comme les textes sont ardues et écrits par des avocats, je vais essayer de décortiquer le texte ainsi que les nombreuses clauses pour vous aider à voir plus clair.

- Les régions associées ainsi que les établissements qui sont touchés par cette prime sont reconduites à chaque mois, c'est-à-dire qu'à chaque mois le CPNSSS juge si on mérite ou non la prime, en considération avec la situation actuelle. C'est pour cette raison que des rumeurs circulent de temps en temps que les primes vont être coupées. Lorsqu'elles seront coupées, un avis sera diffusé sur notre page Facebook pour vous en aviser. **Prenez par contre note que cette prime n'est pas inscrite à la convention collective et qu'elle peut prendre fin n'importe quand.**
- Pour avoir droit à cette prime, vous devez offrir une prestation au travail, sur place à temps complet, c'est-à-dire 5 jours par semaine.

- Toute forme de congé (maladie, AASS, MRP, etc...) vous fait perdre vos primes accumulées et vous fait recommencer votre séquence SAUF les libérations syndicales, les vacances, les congés fériés ainsi que les congés de nuit. Vous n'accumulez pas de prime pour ces journées, mais elles ne vous font pas perdre votre séquence non plus. Et non, nous qui sommes en libération syndicale à temps complet ne recevons pas la prime de 1000\$. (Juste pour votre info)
- À la suite d'une absence, votre séquence de 4 semaines repart et vous recommencez à cumuler vos journées pour l'obtention de votre prime.
- Si vous êtes en télétravail, vous n'avez pas droit à la prime.

Ce texte ne se veut pas une approbation des clauses ci-haut mentionnées, ce n'est qu'un document explicatif. N'oubliez pas que cette prime est associée à un arrêté ministériel et que celle-ci n'a aucunement été négociée mais plutôt imposée.

En espérant que c'est plus clair pour vous tous,
N'hésitez pas à nous contacter pour plus amples informations au poste 34298

Réglémentées par un ordre professionnel, les infirmières auxiliaires doivent maintenir leurs compétences avec 10 heures de formations obligatoires sur une période de 3 ans

Travailler avec une infirmière auxiliaire; un incontournable!

Karina Therrien
infirmière auxiliaire
V-P O TPP

Les tâches, les compétences, les responsabilités et le professionnalisme des infirmières auxiliaires sont d'une richesse énorme pour l'équipe de soins. Lorsque son rôle est bien compris et bien appliqué, cela permet d'alléger la charge de travail de l'infirmière et c'est là que l'infirmière auxiliaire devient une alliée importante.

Une fois l'évaluation faite, par le médecin ou l'infirmière, elle veille à l'intégrité du patient en effectuant de nombreux soins infirmiers. Sa contribution à l'évaluation de l'état de santé des patients et à la réalisation du plan de soins sont, entre autres, un champ d'exercice important pour veiller à la bonne condition du patient. En plus, elle a en main 9 activités réservées et 3 activités autorisées pour lui permettre de prodiguer de nombreux soins infirmiers.

Connais-tu les infirmières auxiliaires?

Le rôle et les tâches de l'infirmière auxiliaire sont encore flous pour plusieurs, tant pour les professionnelles en soins que pour la population. La pandémie aura au moins permis de nous mettre en lumière et d'être des actrices importantes dans tous les secteurs de zone rouge COVID-19, dans les CHSLD, hôpitaux, CLSC et dans les centres de dépistage. Les infirmières auxiliaires sont des professionnelles en soins dévouées avec du cœur au ventre, qui ne cherchent qu'à faire évoluer leur profession pour le bien-être du patient et pour se sentir accomplies. Une de nos luttes est la reconnaissance pleine et entière de nos compétences.

Les infirmières auxiliaires sont aptes à répondre à la clientèle tertiaire et quaternaire. Elles ont su développer, au fil des années, leur jugement clinique en étant stabilisées dans les secteurs de médecine/ chirurgie, urgence, bloc opératoire, secteur mère-enfant, centre psychiatrique, soins palliatifs, hémodialyse, en cliniques et autres secteurs hospitaliers.

Pour permettre à l'infirmière auxiliaire de s'épanouir et de se sentir valorisée, il est temps de lui permettre de donner des soins à la hauteur de son expertise. La stabilisation dans un secteur n'a que des avantages, cela permet de se familiariser avec la spécialité, avec l'équipe de soins et de faire d'elle une experte.

Il faut cesser de les retirer de certains secteurs (abolitions de postes) pour les réintroduire quelques années plus tard. On observe souvent, suite à une abolition de poste d'infirmière auxiliaire, qu'elles sont appelées régulièrement, en tant qu'équipe volante ou en remplacement, sur le département. Ceci vient démontrer qu'elles y ont tout à fait leur place!



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

La première professionnelle en soins à avoir administré le vaccin de la COVID-19 était une infirmière auxiliaire

Activités autorisées

- Contribution à la thérapie intraveineuse
- Entretien d'une trachéotomie reliée à un ventilateur
- Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)

Pour consulter en détail le champ d'exercice rendez-vous sur le site de l'Ordre professionnel <https://www.oiaq.org/publications/activites-professionnelles-infirmiere-auxiliaire>

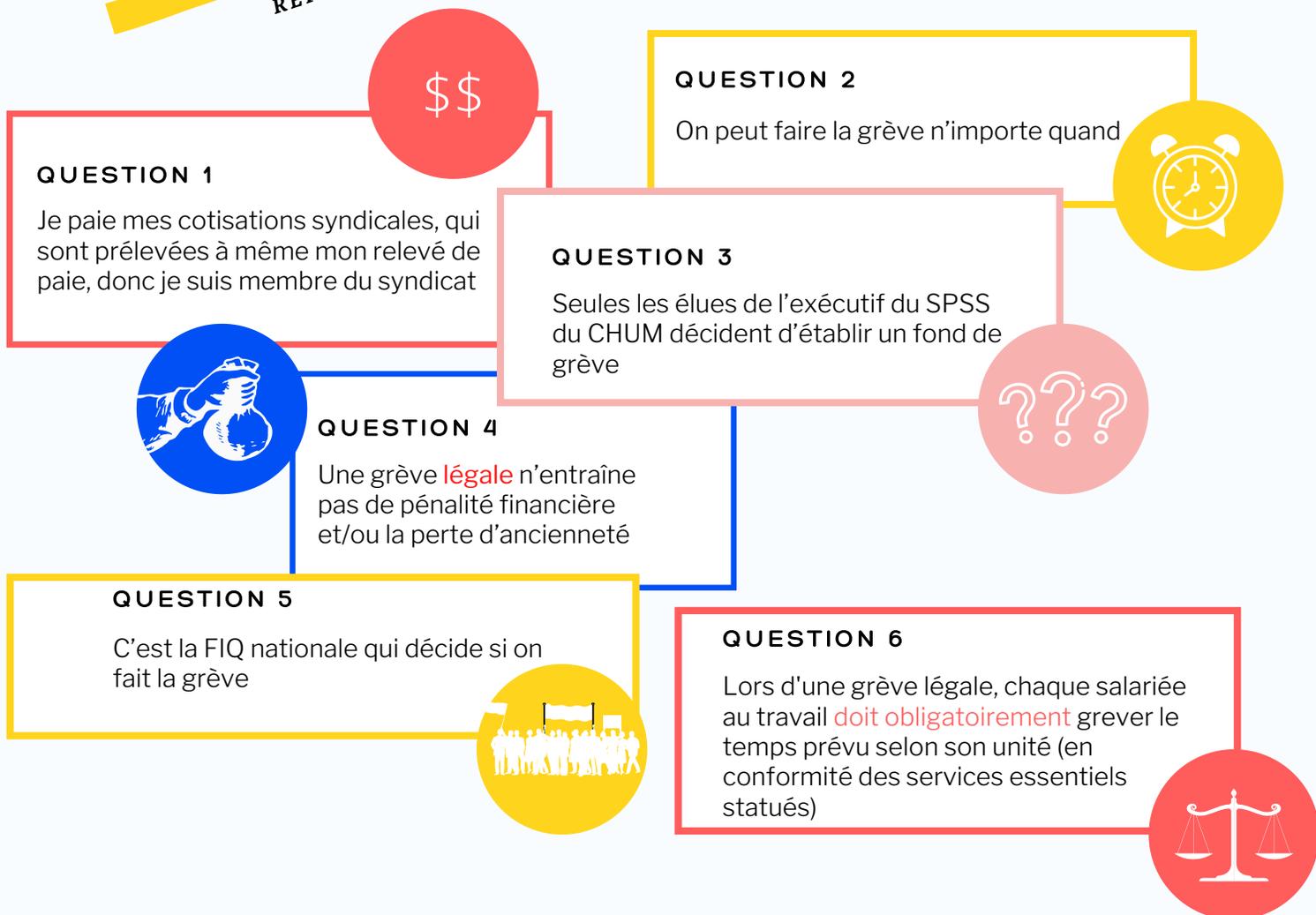
Activités réservées

- Appliquer des mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique ;
- Effectuer des prélèvements selon une ordonnance;
- Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier;
- Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques;
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance;
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
- Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé public;
- Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain;
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvements lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94;



Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de vos conditions de travail infirmière auxiliaire?
Voici des manières de faire entendre votre voix :
via votre équipe syndicale #26593
en contactant votre Conseil d'Infirmière et Infirmier Auxiliaire du CHUM

VOX POP
RÉPONSE EN PAGE X



CONGRÈS RFIQ

FIQ et FIQP



2ième congrès du RFIQ

12ième congrès du FIQ

et

2ième congrès du FIQP

INTRODUCTION

Le congrès est une étape vitale pour l'organisation. C'est un bilan des 4 dernières années où les divers comités de la FIQ déposent un rapport de leurs activités. On se remet en question, analyse notre situation vis-à-vis les objectifs visés lors du congrès précédent. Et bien sûr il y a l'élection générale de tous les comités, incluant le comité exécutif. Tous les postes sont en élection. Les comités sont : condition féminine, SST, jeunes, élection, vérification interne, fond de défense syndicale et éducation-animation.

C'est aussi un moment important où les grandes orientations sont débattues et déterminées. Elles guideront nos actions pour les 4 prochaines années. C'est une démarche nécessaire afin de pouvoir ensuite se projeter dans l'avenir et se positionner avantageusement dans la conjoncture qui se dessine à l'horizon.

CONFÉRENCES

- "S'organiser pour gagner" de Mme Jane Mc Alevey
- "Racisme systémique : une lutte collective" par Dr Samir Shaheen et Isabelle Wallace

Le nouveau comité exécutif:

Nancy Bédard, Présidente

Patrick Guay, V-P infirmière

Nathalie Levesque, V-P infirmière auxiliaire

Isabelle Groulx, V-P inhalothérapeute

Jérôme Rousseau, V-P OTPP, Juridique et Négociation

Kathleen Bertrand, V-P Organisation syndicale, Éducation-animation

Shirley Dorismond, V-P Secteur sociopolitique, Solidarité, Condition féminine

Isabelle Trépanier, Secrétaire

Roberto Bombà, Trésorière

CONSTATS

Suite à une grande rétrospective du réseau de la santé et de sa dérive au fil du temps et des nombreuses réformes, un constat important s'est imposé. Nos adversaires sont puissants et possèdent les leviers des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires afin d'imposer une vision de la société qui n'est pas celle de notre organisation. Et pour tenter de contrer cet état de fait, nous devons explorer de nouvelles avenues pour se défendre et nous politiser (donner un caractère politique, penser, agir selon des critères politiques).

RECOMMANDATIONS

Diverses recommandations ont été adoptées afin de déterminer les axes de nos actions, les valeurs essentielles à la FIQ et les moyens d'y parvenir. Le tout dans un meilleur respect de notre environnement avec l'adoption d'une politique de développement durable et d'achats responsables.

Sans surprise, les ratios sécuritaires sont en tête de liste de nos priorités. Tout comme la nécessité d'unir nos forces pour contrer la discrimination systémique, que ce soit sur la base de sexe ou raciale.

De plus, pour de multiples raisons, la FIQ ne renouvellera pas en 2021 son adhésion à la Fédération des Femmes du Québec. En effet, depuis quelques années, la FFQ éprouve des difficultés quant à sa gouvernance, des difficultés qui se sont aggravées au point de devenir préoccupant par des manquements en matière de gouvernance et de transparence.



KIME GOBEIL

V-P CONDITION FÉMININE

LA PETITE HISTOIRE DU FÉMINISME AU QUÉBEC.

Au début du 20^e siècle, tout commence avec les premières mobilisations pour le droit de vote aux femmes. Même si le droit de vote fut gagné en 1919 au fédéral, ce fût seulement en 1940 que ce droit a été acquis au provincial. Le féminisme était fort mal vu au Québec à cette époque.

Durant la Seconde Guerre mondiale, plusieurs femmes ayant investi le monde du travail, créent divers groupes ou associations féministes même si ce terme n'était pas utilisé, mais plutôt celui de militantes. Les femmes ont acquis peu à peu des droits, mais sans aide supplémentaire.

Dans les années 1960, deux importants groupes furent créés soit la « **Fédération des femmes du Québec** » (FFQ) et « **l'Association féminine d'éducation et d'action sociale** » (AFEAS). Ceux-ci contribuent à l'avancement des conditions de vie des femmes en revendiquant l'accès à l'égalité, à l'équité, à la dignité et à la justice. Elles s'impliquaient aussi dans les luttes syndicales.

Au tournant des années 1970, différents groupes féministes plus radicaux prirent vie. Les revendications étaient le droit à l'avortement, l'accès aux moyens de contraception, la gratuité des garderies, la dénonciation des violences et du viol conjugal, de la discrimination systémique à laquelle font face les femmes sur le marché du travail et j'en passe. Plusieurs groupes sont nés à ce moment dont un précurseur soit « le Front de libération des femmes du Québec » (FLF) 1969 à 1971. Et en 1975 ce fut l'année internationale des femmes avec une visibilité accrue dans les médias.

Dans les années 1980, c'était l'arrivée du néolibéralisme. Les actions du mouvement des femmes en prirent un coup. Cependant, la diversité était au rendez-vous et par ailleurs c'est dans ces années que de plus en plus de féministes universitaires publiaient des études concernant les conditions de vie des femmes et des rapports entre les sexes.

Depuis les années 1990, les femmes ont fait de nombreux acquis, mais qu'en est-il de la véritable égalité entre les hommes et les femmes? Même si cela est acquis au niveau de la loi, il reste qu'en pratique, les femmes gagnent toujours un salaire inférieur à celui des hommes. Elles sont toujours responsables des travaux domestiques et malheureusement plusieurs sont encore victimes d'abus conjugaux.

À suivre...

1995

La première marche mondiale des femmes, la « Marche du pain et des roses » a eu lieu

PARTICIPATION

800 femmes

PARCOURS

200 km, à raison de 20 km par jour pendant 10 jours.

Départ de Montréal et Rivière-du-Loup

À L'ARRIVÉE

20 000 personnes les accueillirent devant

l'Assemblée nationale avec des milliers de roses

À CE JOUR

cette marche est toujours vivante et près de 160 pays y participent

OPINION

DES MOTS QUI FONT PEUR!

par Mylène Durocher

Question de vocabulaire : « isme » ou « iste »

Il y a des mots qui font peur car ils émettent des idées qui nous heurtent. Par exemple esclavagisme ou terrorisme. Mais ce qui nous effraie vraiment ce sont les gens qui prônent et valorisent cette idéologie, les « iste » : esclavagiste et terroriste. Plusieurs se rassurent en croyant que c'est du passé ou ailleurs. On se ramène à des images d'esclaves en fond de cale de galères romaines ou aux champs; à des kamikazes ou des gens ceinturés d'explosifs. On s'accroche à l'idée que ce n'est pas chez nous, même si on attende à la vie de nos dirigeants politiques pour des raisons politiques ou que nos parlements subissent des attaques armées, des fusillades. Même si des femmes sont maintenues contre leur gré, asservies, menacées, volées et vendues, enchaînées (littéralement ou par la drogue), sans droit civique ou humain par des réseaux de prostitution. Jamais ces criminels ne sont accusés de terrorisme ou d'esclavagisme. On les trouve coupable « d'attentat », de « séquestration » ou de « proxénétisme ». D'autres mots, du vocabulaire, mais pas vraiment synonyme.

Il y a des mots qu'on voudrait plus positifs, qui apportent du bien, mais qui eux aussi font peur : féminisme et syndicalisme. Selon les dictionnaires, les mots en « isme » sont péjoratifs et peuvent devenir une menace pour la liberté si le concept ou le courant (politique, religieux, philosophique...) dérive et devient doctrine. À la question pour ou contre le féminisme? Peu de gens seront contre le principe d'égalité homme/femme, l'égalité salariale, l'égalité des droits... Idem avec la question pour ou contre le syndicalisme? Pas vraiment contre (parfois murmuré du bout des lèvres) mais on ne veut surtout pas avoir l'étiquette « ISTE »! Ah NON je ne suis pas féministe ou syndicaliste quand même.

La couenne dure

Plusieurs « craignent » un renversement de situation où les femmes et les syndicats auraient plein pouvoir et toute autorité en usant de ce statut pour dominer les hommes et les dirigeants. Vraiment? Je crois plutôt qu'on entretient la peur, les préjugés en imaginant des femmes déchaînées brûlant leur soutien-gorge ou des travailleurs enragés vandalisant les biens publics pour revendiquer. Qui peut avoir peur de la présence des femmes dirigeantes ou au pouvoir? Qui a peur des syndicats? Personne car la vraie crainte est celle des bénéficiaires. Les employeurs veulent plus de profits, de bonis et comme tout passe par le législatif avoir des femmes au pouvoir peut mettre en péril certains privilèges acquis (1). Encore tout récemment, un chroniqueur pondait un article (encore) où il s'attaquait aux syndicats (2), martelant que la notion d'ancienneté nuisait à la performance et à la qualité, comme si professionnalisme n'était pas compatible avec syndicalisme.



S U I T E

Comment mesurer l'impact positif des syndicats sur notre société? Je ne sais si ce sont les gains syndicaux qui changent la société ou si c'est l'évolution de la société qui amène les gains syndicaux, mais chose certaine, ils sont indissociables. Que l'on pense aux congés de maternité, retraite, CNESST, code du travail, équité salariale... ce sont des revendications syndicales ET populaires (groupes sociaux et de citoyens) qui sont devenues lois. Les gains syndicaux profitent aussi à la population et les syndicats militent aussi pour les causes sociales telles que l'universalité des médicaments, la réforme de la loi sur santé et sécurité du travail, l'investissement des services publics. Une loi sur les ratios servira à protéger les travailleuses de la santé tout autant que d'assurer la qualité des soins aux patients.

Changement, évolution, modification, adaptation... ça s'implante lentement, progressivement. Quand on veut que ça bouge plus vite, maintenant, immédiatement, on parle de révolution. Au Québec, la révolution on aime ça tranquille. Malgré tout, les grands changements passent bien souvent par la rue. Que ce soit les carrés rouges, une marche contre les féminicides ou pour l'écologie. Ce n'est pas très différent avec les revendications syndicales. Une fois que tout a été dit, que les faits ont été exposés, répétés à maintes reprises, que la situation est devenue urgente, qu'il est démontré partout (commission enquête, mémoire, article, conférence de presse,...) et par tous (protecteur du citoyen, regroupement de malades, collectifs de femmes, association des personnes âgées, des médecins, d'innombrables témoignages de professionnelles en soins...) qu'il y a urgence d'agir, que des recours légaux ont été entrepris par les syndicats et que plein de manifestations pacifiques ont eues lieu... qu'elle sera la prochaine étape? Le piquetage sur le trottoir? Oups un autre mot qui fait peur! Encore de la confusion, où l'on entretient une menace de représailles, sans expliquer la différence entre grève légale et illégale, sans valider l'état des fonds de grève des syndicats.

Pour défendre vos intérêts, en tant que citoyenne et travailleuse, osez-vous faire le pas du « isme » au « ISTE »? Osez-vous l'étiquette syndicaliste?

1-Le féminisme est-il allé trop loin? De Geneviève Morin, 26 août 2020

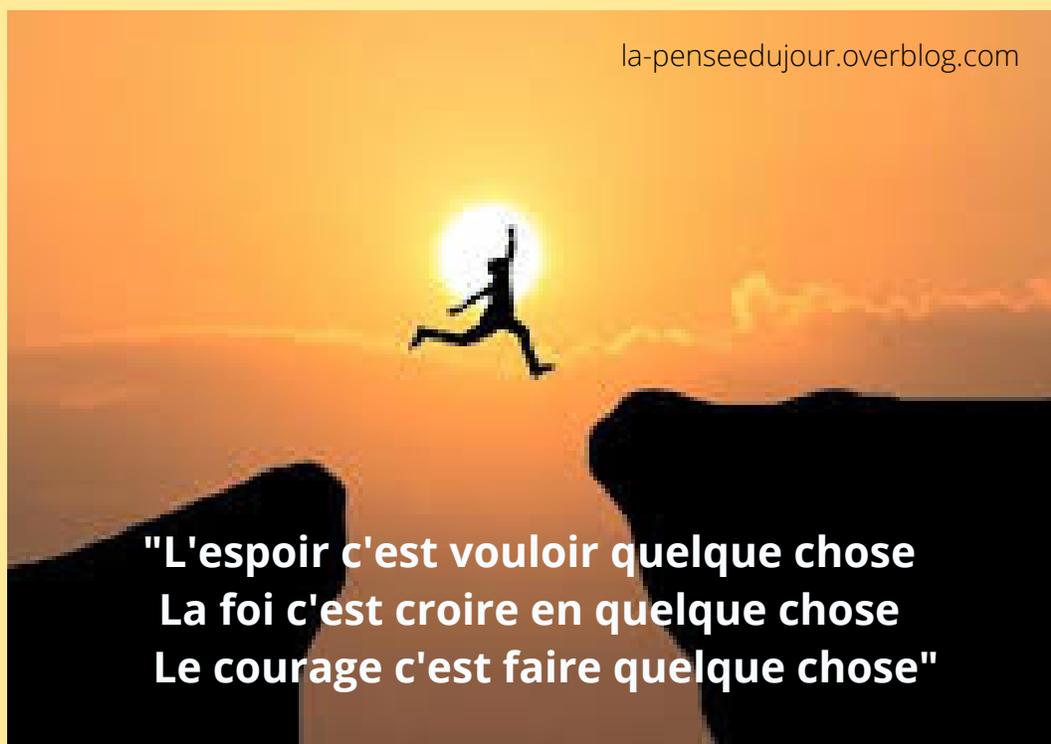
[https://urbania.ca/article/le-feminisme-est-il-alle-trop-loin?](https://urbania.ca/article/le-feminisme-est-il-alle-trop-loin?fbclid=IwAR1T76H3zpXetmUsKvN91mQecbrNcnMUTAWgCt-4I6jYwIRvldKnDk7beIc)

[fbclid=IwAR1T76H3zpXetmUsKvN91mQecbrNcnMUTAWgCt-4I6jYwIRvldKnDk7beIc](https://urbania.ca/article/le-feminisme-est-il-alle-trop-loin?fbclid=IwAR1T76H3zpXetmUsKvN91mQecbrNcnMUTAWgCt-4I6jYwIRvldKnDk7beIc)

2-La maison des fous, prise 4. De Francis Vailles, 16 avril 2021

[https://plus.lapresse.ca/screens/49c0686e-31c1-49bb-93fe-a8b10ff25475__7C__0.html?](https://plus.lapresse.ca/screens/49c0686e-31c1-49bb-93fe-a8b10ff25475__7C__0.html?utm_content=ulink&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal%20share&fbclid=IwAR1PzhiDEk0y7bDZuFvtZjEVtu1FWMgQ5ykwEcF6HkOcDdjmjEIZatz0DPo)

[utm_content=ulink&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal%20share&fbclid=IwAR1PzhiDEk0y7bDZuFvtZjEVtu1FWMgQ5ykwEcF6HkOcDdjmjEIZatz0DPo](https://plus.lapresse.ca/screens/49c0686e-31c1-49bb-93fe-a8b10ff25475__7C__0.html?utm_content=ulink&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal%20share&fbclid=IwAR1PzhiDEk0y7bDZuFvtZjEVtu1FWMgQ5ykwEcF6HkOcDdjmjEIZatz0DPo)



la-penseedujour.overblog.com

**"L'espoir c'est vouloir quelque chose
La foi c'est croire en quelque chose
Le courage c'est faire quelque chose"**

20 ET 21 MAI

ÉTATS GÉNÉRAUX VIRTUELS 2021

par Sylvie Leduc
V-P OTPP

Les 20 et 21 mai dernier, avaient lieu les "États généraux" organisé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec où plus de 1200 personnes en virtuel, ont pu échanger sur l'avenir de la profession. Cet événement, qui n'avait pas eu lieu depuis 25 ans, a rassemblé des infirmières, des citoyens, des gens du milieu de l'enseignement, d'associations infirmières et différents partenaires.

Trois grands thèmes ont été choisis suite à la tournée du président dans les établissements au printemps 2019 et du forum virtuel de l'automne 2020.

Des consultations ont été faites via des audiences (36 groupes pour 7 séances), mémoires (dont celui de la FIQ), courriels afin d'émettre nos commentaires, problématiques et des pistes de solutions ont été identifiées.

Une centaine d'avis ou mémoires et quelques 500 commentaires ont été reçus.

Alors, pour la première journée des États généraux, nous étions divisés en petits groupes d'une dizaine de personnes afin de discuter d'un thème en particulier et voter sur les pistes de solutions. Durant la 2e journée, nous revenions en grand groupe afin de débattre et voter à nouveau sur les pistes à prioriser.

Thèmes

-1-
Savoirs infirmiers et
compétences infirmières :
mieux y recourir pour mieux
soigner

-2-
Innovation et spécialisation
infirmières : une voie pour les
soins d'avenir

-3-
Formation infirmière : pour
relever les défis du 21e siècle

Un avis du jury citoyen a été émis (groupe représentant la diversité sociétale) dans lequel il est recommandé que le titre d'infirmière ne soit réservé qu'à celle détentrice d'un BAC. Il propose aussi que l'on rehausse la formation des infirmières au DEC, ce qui donnerait accès à un permis de pratique de technicienne en soins de santé. Il recommande aussi de garder la formation DEC-BAC, d'accorder une clause "grand-père" aux infirmières déjà détentrices d'une DEC et de s'assurer de l'accessibilité des études universitaires ainsi que des mesures transitoires, une amélioration notable des conditions d'exercice et une meilleure gestion dans le réseau de la santé et services sociaux.

Deux commissaires ont été nommés pour analyser tout cela, assister aux États généraux et produire un rapport final en septembre 2021.

Ces États généraux ont fait ressortir des orientations qui semblent faire consensus afin de faire tomber la perception de vocation de notre profession, de sortir de la vision hospitalocentriste en proposant des avenues innovantes afin d'améliorer l'accès aux soins de première ligne.

Un élément important identifié est la révision des programmes collégiaux et universitaires ainsi que la norme d'entrée à la profession au niveau universitaire afin de répondre aux besoins complexes de la population québécoise. Des mesures transitoires ont été priorisées afin de préserver les droits acquis.

La collaboration entre les collèges et universités sera essentielle ainsi que des parcours flexibles pour la conciliation travail et études.



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

VOX POP

RÉPONSE



\$\$

QUESTION 1

FAUX

Pour être membre d'un syndicat, il faut avoir signé sa carte d'adhésion. Être membre du syndicat = avoir droit de vote concernant toutes les décisions tel que le renouvellement de la convention collective, le taux de cotisation, un vote de grève etc...

QUESTION 2

FAUX

La grève est légale si elle se fait lors d'une négociation de renouvellement de convention collective ET que des services essentiels sont assurés tel qu'édicté par le Tribunal Administratif du Travail (TAT).



QUESTION 4

VRAI

La grève, pour être légale, doit être conforme aux services essentiels édictés par le TAT et seulement le temps non travaillé qui ne sera pas rémunéré. Donc si grève de 40 minutes = 40 minutes de moins sur sa paie. Lors d'une négociation, le recours à la grève est un droit fondamental des travailleurs.

Les grévistes s'exposent à des sanctions (perte d'ancienneté/sanctions financière etc.) uniquement à l'occasion d'une grève **illégal**e.

QUESTION 3

FAUX

La décision d'établir un fond de grève appartient au membres du SPSS du CHUM et se doit d'être votée lors de l'Assemblée Générale Annuelle. Lors de l'AGA du xx nov 2020, un fond de réserve de 500 000\$ a été adopté en support à la présente négociation. Advenant une situation où l'on voudrait l'utiliser, toutes les membres seront invitées à se prononcer sur la manière de le dépenser.



QUESTION 5

FAUX

Le vote de grève devra être prononcé par les membres. Au SPSS du CHUM, ce vote se tient lors d'une Assemblée Générale. Ce sont les statuts et règlements de chaque syndicat qui détermine la méthode de vote de grève. Contrairement au vote de l'adoption de la convention collective, qui lui se tient sous forme référendaire, par scrutin secret.



QUESTION 6

VRAI

Le 30 octobre 2020, une modification de la loi des services essentiels vient changer entre autres la façon de grever. Maintenant, chaque salariée doit faire son propre temps de grève, selon son unité (avant, une seule salariée pouvait grever le temps de ses collègues et le temps de grève était partagé à part égale).

Au CHUM, ainsi que dans les autres syndicats de la FIQ, nous avons obtenu notre droit de grève par le Tribunal Administratif du Travail.

Saviez-vous que...?



Un mythe qui circule au CHUM est que si vous êtes malade un seul jour, votre chef d'unité ne peut pas vous demander un billet médical : c'est faux!

Votre chef d'unité peut vous demander un tel billet...le tout dans un respect commun...avec discernement... De plus, ce billet médical est confidentiel et vous devez le faire parvenir au bureau de santé au poste 8340 et non à votre chef d'unité. Ce que vous devez mentionner à votre chef d'unité, c'est que vous êtes en maladie ce jour et que vous avez déposé votre billet médical au bureau de santé du CHUM.

Ce qui m'amène à vous informer de l'article 12.11 de la convention collective au point 6, page 38 qui mentionne que vous pouvez perdre votre ancienneté dans le cas suivant : absence sans donner d'avis ou sans excuse valable excédant trois (3) jours consécutifs de travail.

Bref, si vous êtes malade, avisez votre chef d'unité et le bureau de santé au poste 8340 ainsi que la gestion des remplacements.

Si le motif en est pour raison parentale, je vous réfère à l'article 27.07 de la convention collective et à notre V-P invalidité au poste 15009 pour plus d'information.

Un grief syndical est un processus légal pour contester une situation qui ne correspond pas à la convention collective en vigueur. Il existe plusieurs types de grief : individuel, collectif, syndical...

Celui que l'on voit le plus souvent est un grief individuel. Il est important de respecter les délais de dépôt de grief. Souvent, on entend parler du fameux 30 jours calendrier à partir de la connaissance des faits, ce qui est tout-à-fait véridique pour la plupart des griefs... Voir l'article 10.02 de la convention collective nationale, page 30 de celle-ci (2015-2020).

Il est important de connaître que selon la convention collective nationale à l'article 10.03, il existe aussi le délai de six (6) mois de l'occurrence du fait qui donne lieu au grief concernant six (6) sujets/thèmes:

- Années d'expérience antérieures
- Salaire
- Titre d'emploi
- Primes, suppléments et la rémunération additionnelle prévue à l'article 2 de l'annexe 3 et à l'annexe 11 de la convention collective
- Quantum de la prestation de l'assurance salaire
- Admissibilité à la prestation d'assurance salaire.

par
Caroline Flageol
V-P relation de travail
poste 34298



**DROIT DE VOTE :
CARTE ADHÉSION SIGNÉE**

**RÉFÉRENDUM VIRTUEL
4 ET 5 AOÛT 2021**

- Si votre carte n'est pas signée:
- Vous avez reçu plusieurs courriels si vous avez transmis votre adresse courriel au SPSS (voir vos indésirables si pas reçus)
 - Vous avez reçu 2 appels téléphoniques automatisés en avril / mai

Nancy Métivier, Secrétaire poste 14857